

L'an deux mil vingt quatre et le douze février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arno GASTAMBIDE, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	11	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Mmes DARGUY, DUHALDE, ETCHEVERTZ, OXARANGO et MM. BISCAY, BARBIER, BARNECHE, GASTAMBIDE, MONGABURE, PARACHOU, OTEIZA

Procuration(s) :

Étai(en)t absent(s) :

Étai(en)t excusé(s) :

Mmes PEREZ, ETCHEVERRY, SABALOUÉ et M. HERNANDEZ

Date de la convocation
08 février 2024

Date d'affichage
08 février 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Koxe BARBIER

19/02/2024

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

et publication du

19/02/2024

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme PONS Dominique à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Ayherre

Le Maire GASTAMBIDE Arño

le(s) secrétaire(s) de séance